Assurance contre les abus de confiance

Protection de vos finances

Même les entreprises bien gérées ne sont pas à l'abri de dommages liés à des actes délictueux commis par des collaborateurs ou des tiers. Grâce à l'assurance contre les abus de confiance, vous transférez ce risque à AXA.

Bien protégé dans toutes les situations

Les actes délictueux comme les escroqueries, les faux en écriture ou les abus de confiance sont plus fréquents que l'on ne pense.

Grâce à l'assurance contre les abus de confiance d'AXA, vous êtes protégé contre les conséquences financières de tels actes.

Vos avantages

- Protection complète pour les préjudices résultant de délits commis par des personnes de confiance ou des tiers
- Rapport prix/prestations intéressant
- Versement des prestations même en cas de classement de la procédure pénale ou d'acquittement

Prestations complètes

Service des sinistres doté d'avocats spécialisés

AXA winterthur

réinventons / l'assurance

Qu'est-ce qui est assuré?

Sont assurés les préjudices subis du fait de délits tels que des abus de confiance, vols, escroqueries, faux en écriture ou tout autre acte intentionnel commis par des personnes de confiance.

Sont considérées comme personnes de confiance:

- les employés;
- les personnes chargées de la direction ou de la surveillance de l'entreprise;
- les personnes mandatées par l'entreprise telles que les avocats, les fiduciaires, le personnel de sécurité ou d'entretien ainsi que les personnes chargées de la maintenance et de l'encadrement des systèmes informatiques.

En cas de divulgation de secrets industriels et commerciaux, une éventuelle perte de gain est également assurée.

L'assurance couvre en outre les dommages commis par des tiers inconnus tels que:

- les atteintes aux systèmes informatiques et
- les actes d'escroquerie, de faux en écriture ou de suppression de pièces (dommages par tromperie).

Prestations complètes

AXA vous rembourse les dommages survenus jusqu'à concurrence de la somme d'assurance convenue.

Pour obtenir le remboursement, l'assuré doit apporter la preuve de l'obligation à réparation de l'auteur des dommages. La prestation est versée même lorsque la procédure pénale est classée ou s'achève par un acquittement, à condition que le dommage subi puisse être imputé, avec une vraisemblance prépondérante, à une personne de confiance assurée.

Si les dommages sont causés par des tiers inconnus, le dépôt d'une plainte contre inconnu est nécessaire.

Les prestations comprennent non seulement le remboursement du montant des dommages, mais également des frais de reconstitution des données, des frais de rachat engagés à cet effet et des frais externes de constatation et de poursuites judiciaires.

Etendue de l'assurance

- Somme d'assurance possible comprise entre 100 000 CHF et 3 millions CHF
- Franchise possible à partir de 5000.– CHF ou 10 000.– CHF dans les secteurs à risque élevé

Sinistres typiques

- Une collaboratrice des Ressources humaines d'un grand cabinet d'avocats améliore son salaire en transférant sur son propre compte les primes spéciales destinées aux collaborateurs.
- Le directeur d'un grand magasin de bricolage prélève régulièrement, sans les payer, des matériaux dans l'entrepôt pour construire sa propre maison ou pour des tiers.
- L'employé d'un hôtel vole à son employeur plusieurs milliers de francs en établissant des factures fictives pour des entrées de marchandises et en virant les montants sur son propre compte.

Assistance professionnelle

- Propre service des sinistres doté d'avocats spécialisés
- Aucun décompte des frais du service des sinistres
- Ligne d'assistance AXA 24 heures sur 24 au numéro 0800 809 809

Conseil

Demandez sans tarder une offre ou un entretien-conseil individuel.

AXA Winterthur
General-Guisan-Strasse 40
Case postale 357
8401 Winterthur
Téléphone 24 heures sur 24:
0800 809 809
www.axa.ch.
AXA Assurances SA

WMIC C&P 4526 Fr – 11.14

AXA winterthur
réinventons / l'assurance